

Les abrégés de recherche RISQ

Activités délinquantes et usage de substances psychoactives La réadaptation en toxicomanie peut-elle faire une différence ?

Dans l'imaginaire populaire, délinquance juvénile et consommation de psychotropes ne font souvent qu'un. Certaines recherches tendent à confirmer cette perception. Reste à savoir quel est le lien réel de cause à effet entre ces deux problématiques. Les auteurs de cette étude se sont intéressés au sujet.

Tremblay, J., Brunelle, N. et Blanchette-Martin, N. (2007). Portrait des activités délinquantes et de l'usage de substances psychoactives chez des jeunes consultant un centre de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes, *Criminologie*, volume 40, numéro 1, p. 79-104.

Fondements

Lorsqu'il est question de délinquance juvénile, la consommation de psychotropes est souvent montrée du doigt. Certaines hypothèses veulent en effet que les jeunes contrevenants présentent un profil de consommation plus sévère que le reste de la population du même groupe d'âge. Une idée fort répandue veut également qu'un bon nombre de jeunes consommateurs s'adonnent à une délinquance de type lucrative expressément pour répondre à leurs besoins de consommation. Les chercheurs ont tenté d'évaluer la proportion de jeunes qui pourraient cesser leurs activités délictueuses si on les aidait à mettre un terme à la consommation.

Objectifs et méthodologie

L'objectif de cette étude est d'évaluer si l'hypothèse voulant que les jeunes ayant un profil de comportements délictueux présentent des problèmes de consommation d'alcool ou d'autres drogues plus sévères est fondée. Elle vise également à évaluer la proportion de jeunes consommateurs s'adonnant à des activités délinquantes afin de répondre à leurs besoins de consommation et combien d'entre eux pourraient cesser ces activités en mettant un terme à leur consommation. Pour y parvenir, les données relatives à 890 jeunes inscrits entre mars 1999 et mars 2003 dans un centre de réadaptation spécialisé en toxicomanie de la région de Québec ont été analysées. Aux fins de l'exercice, les participants ont été séparés en quatre sous-groupes distincts, à savoir les jeunes

non desservis par le Centre jeunesse de Québec, les jeunes assujettis à la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), ceux dirigés vers le centre jeunesse en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC) (aujourd'hui Loi sur le système de justice pénal pour adolescents) et ceux qui sont à la fois pris en charge en fonction de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Faits saillants

- Les jeunes assujettis à la Loi sur les jeunes contrevenants (avec ou sans mesures concomitantes sous la LPJ) sont des consommateurs plus fréquents de cocaïne et d'hallucinogènes que les jeunes uniquement sous la LPJ ou sans suivi en centre jeunesse.
- Le recours à l'injection comme voie d'absorption des drogues s'observe dans une plus grande proportion chez les jeunes judiciairisés sous la LJC (10,5 %) ou sous les deux lois (8,9 %) que chez ceux qui n'ont aucun suivi sous la LJC (LPJ uniquement = 5,3 % ; non desservis par un centre jeunesse = 3,6 %).
- Les filles démontrent un profil de consommation plus sévère que les garçons. Elles sont plus nombreuses à être des consommatrices fréquentes d'alcool, de stimulants et d'hallucinogènes. Seul le cannabis présente une plus grande proportion de consommateurs fréquents chez les garçons.



- Les filles sont deux fois plus nombreuses (9,8 %) que les garçons (4,3 %) à recourir à l'injection comme mode de consommation. Une plus grande proportion d'entre elles affirme également avoir déjà fait une surdose, soit 16,5 % contre 6,0 % chez les garçons.
- Au total, 52,7 % des jeunes ont affirmé avoir eu recours à des activités illégales pour obtenir des drogues. Cette proportion est plus élevée chez les garçons (58,8 % que chez les filles (41,3 %).
- Les deux tiers des jeunes assujettis à la Loi sur les jeunes contrevenants ont recours à des activités illégales pour pouvoir obtenir des drogues.
- On estime que plus du tiers des jeunes contrevenants pourraient ne plus commettre de délits si l'abus de substance était traité avec succès. Cette proportion se situe approximativement au quart chez les jeunes contrevenants également placés sous la protection de la jeunesse.

Pour en savoir plus

Brochu, S. (2006). *Drogue et criminalité*, 2^e édition, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 240 p.

Brunelle, N., Brochu, S. et Cousineau, M.M. (2005). Le point sur les trajectoires d'usage de drogues et de délinquance juvénile : des jeunes se racontent, dans L. Guyon, S. Brochu et M. Landry (Éds), *Les jeunes et les drogues : usages et dépendances*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 279-325.

Brunelle, N., Brochu, S. et Cousineau, M.M. (2000). Drug-Crime Relation Among Drug Consuming Juvenile Delinquents : A Tripartite Model and More, *Contemporary Drug Problems*, volume 27, numéro 4, p. 835-866.

Laventure, M. (2006). *Trouble des conduites et consommation de psychotropes : gravité de la consommation caractéristique associée à la cooccurrence des difficultés et persistance du trouble des conduites*, Thèse de doctorat en éducation, Université de Sherbrooke.

Mots clés

- / jeunes
- / délinquance
- / substances psychoactives
- / délinquance juvénile
- / dépendance

Financement

- / Cette recherche a été financée par le service de recherche du Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve (CRUV) et du Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches (CRATCA). Le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire a aussi contribué au projet.

Personne-ressource

- / Joël Tremblay / chercheur /
- / Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve /
- / Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches / professeur associé /
- / École de service social / Université Laval /
- / 418 663-5008 / joel_tremblay@ssss.gouv.qc.ca /
- / chercheur au RISQ /